

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JACQUES LEHOULIER

## **Chronique des salaires. Le mouvement des salaires en France depuis 1938**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 86 (1945), p. 172-176

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1945\\_\\_86\\_\\_172\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1945__86__172_0)

© Société de statistique de Paris, 1945, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## IV CHRONIQUE DES SALAIRES

### LE MOUVEMENT DES SALAIRES EN FRANCE DEPUIS 1938 <sup>(2)</sup>

(Suite.).

#### D) ÉMOUMENTS DES EMPLOYÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Le questionnaire envoyé chaque année aux conseils de prud'hommes comportait pour la première fois, en avril 1943, une rubrique réservée aux salaires courants de certaines catégories d'employés du commerce et de l'industrie rémunérés au mois; aucune enquête générale n'avait été faite jusqu'alors pour ces catégories de salariés. Cette enquête a été reprise sur les mêmes bases les années suivantes :

Les salaires mentionnés sont les plus courants; ils s'appliquent à des employés n'ayant pas d'aptitudes spéciales comportant de façon habituelle un supplément de rémunération (comme les sténo-dactylos connaissant une ou plusieurs langues) et n'occupant pas dans la hiérarchie un poste de surveillance ou de direction (par exemple, les chefs de bureau ayant du personnel sous leurs ordres).

En partant de ces questionnaires des moyennes de salaires ont été calculées, pour la province, d'une part, pour Paris, d'autre part.

TABLEAU VII

*Salaires courants en province de certaines catégories d'employés du commerce et de l'industrie rémunérés au mois.*

CATÉGORIES D'EMPLOYÉS	HOMMES				FEMMES				
	Avril 1943	Oct. 1943	Avril 1944	Oct. 1944	Avril 1943	Oct. 1943	Avril 1944	Oct. 1944	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Vendeur {	Épicerie . . .	1.346	1.403	1.500	2.270	1.020	1.055	1.163	1.860
	Bazars . . .	1.343	1.376	1.481	2.415	1.017	1.030	1.151	1.940
	Magasins de nouveautés	1.413	1.467	1.573	2.385	1.061 (1)	1.100 (1)	1.198	1.970
Dactylographe . . .	1.411	1.426	1.574	2.290	1.117	1.184	1.324	2.045	
Sténo-dactylographe . . .	1.549	1.592	1.770	2.550	1.277	1.344	1.486	2.220	
Sténotypiste . . .	1.622	1.630	1.750	2.630	1.346	1.350	1.550	2.250	
Employé aux écritures . . .	1.386	1.433	1.593	2.340	1.188	1.190	1.287	1.980	
Dessinateur d'exécution . . .	1.959	1.979	2.259	3.000	—	—	—	2.495	
Cassier . . .	—	—	2.138	3.000	—	—	1.670	2.170	
Comptable . . .	1.895	1.981	2.200	3.090	1.507	1.551	1.748	2.545	
Pointeau . . .	—	—	1.786	2.575	—	—	1.361	2.200	
Manutentionnaire . . .	—	—	1.555	2.265	—	—	1.223	1.960	
Aide-comptable . . .	1.486	1.564	1.668	2.545	1.191	1.263	1.403	2.190	
Magasinier . . .	1.384	1.443	1.571	2.315	1.069	1.146	1.281	1.970	
Garçon de bureau . . .	—	—	1.401	2.125	—	—	1.117	1.820	
Conducteur de tramways (autobus) . . .	—	—	1.758	2.590	—	—	1.400	2.065	
Receveur de tramways . . .	—	—	1.622	2.440	—	—	1.412	2.075	

(1) Chiffre rectifié.

(1) On peut, si l'on veut avoir une vue complète de l'inflation allemande, consulter mon ouvrage : *Les Fluctuations de l'Activité économique*, Alcan, éditeur, p. 105 et suiv.  
 (2) Voir *Journal de la Société de Statistique*, n° de mai-juin 1945.

TABLEAU VIII  
Salaires courants à Paris de certaines catégories d'employés du commerce  
et de l'industrie rémunérés au mois.

CATÉGORIES D'EMPLOYÉS	HOMMES				FEMMES				
	Avril 1943	Oct. 1943	Avril 1944	Oct. 1944	Avril 1943	Oct. 1943	Avril 1944	Oct. 1944	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Vendeur	Épicerie . . . . .	1.950 (1)	1.950 (1)	1.950 (1)	2.815 (1)	1.750 (1)	1.750 (1)	1.750 (1)	2.615 (1)
	— . . . . .	1.750 (2)	1.750 (2)	1.750 (2)	2.615 (2)	1.575 (2)	1.575 (2)	1.575 (2)	2.440 (2)
	Bazars . . . . .	2.200	2.250	2.500	3.800	2.000	2.000	2.200	3.500
	Magasins de nouveautés . . . . .	2.200	2.250	2.500	3.800	2.000	2.000	2.200	3.500
Dactylographe . . . . .	2.200	2.400	2.500	3.500	2.200	2.200	2.200	3.000	
Sténo-dactylographe . . . . .	2.500	2.800	3.000	3.800	2.500	2.500	2.500	3.800	
Sténotypiste . . . . .	2.500	2.800	—	4.000	2.500	2.500	—	4.000	
Employé aux écritures . . . . .	2.200	2.200	2.200	3.500	2.000	2.000	2.000	3.200	
Dessinateur d'exécution . . . . .	2.421	2.421	—	—	—	—	—	—	
Caisier . . . . .	—	—	2.800	4.500	—	—	2.500	4.000	
Comptable . . . . .	3.000	3.500	3.500	5.000	2.600	2.800 (3)	2.800	4.000	
Pointeau . . . . .	—	—	2.800	4.000	—	—	2.500	3.500	
Aide-comptable . . . . .	2.500	2.500	2.600	4.000	2.200	2.200	2.400	3.800	
Magasinier . . . . .	2.500	2.500	2.600	4.000	—	—	—	—	
Garçon de bureau . . . . .	—	—	2.000	3.000	—	—	—	—	

(1) Au-dessus de 25 ans.  
(2) De 21 à 25 ans.  
(3) Chiffre corrigé.

La hausse des émoluments de ces employés d'avril 1943 à avril 1944 varie selon les professions de 10 à 15 % pour les hommes en province; pour les femmes, elle est nettement plus forte (de 12 à 20 %); ces augmentations sont plus faibles que celles des ouvriers de l'industrie.

A Paris, les hausses sont sensiblement du même ordre.

On notera la dispersion des accroissements des salaires des employés, bien plus considérable que pour les ouvriers. On notera également que l'écart entre salaires féminins et masculins est plus faible à Paris qu'en province.

D'avril 1944 à octobre 1944, la hausse des émoluments, due surtout aux mesures prises à la libération, varie de 30 à 60 % en province pour les hommes, ce qui est comparable à la hausse des salaires des ouvriers. Pour les femmes, les accroissements de salaires sont plus dispersés selon la profession (de 30 à 70 %).

A Paris, la hausse varie de 40 à 60 % pour les hommes; il en est à peu près de même pour les femmes.

#### E) SALAIRES AGRICOLES

Si l'on peut disposer de données statistiques assez bonnes sur les salaires des ouvriers de l'industrie, il n'en est pas de même pour les salaires agricoles, où l'on ne disposait jusqu'à ces dernières années, que d'« évaluations officielles » qui, effectuées d'après le sentiment des autorités départementales, ne résultaient pas d'une enquête véritable et ne présentaient pas le caractère d'un relevé effectif des salaires.

C'est ainsi que la loi du 15 décembre 1922 étendant aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail, a obligé chaque préfet à dresser tous les deux ans, après consultation de divers organismes, un tableau des salaires par catégories de travail et par régions; en application de cette loi, des arrêtés ont fixé dans chaque département, depuis 1924 jusqu'en 1938 inclus, des salaires courants où tous les avantages en nature sont compris.

Une autre source officielle de renseignements est donnée par l'application de l'article 63 du décret-loi du 29 juillet 1939, qui institue le « contrat de salaire différé » et dispose que « le taux de ce salaire sera égal, selon les cas, à la moitié du salaire annuel, soit de l'ouvrier agricole logé et nourri, soit de la servante de ferme également logée et nourrie, tels que ces salaires seront constatés, chaque année et par département, par arrêtés du ministre de l'Agriculture, pris après avis de la Chambre de l'Agriculture ».

Les arrêtés en question ont paru au *Journal officiel* du 25 décembre 1940 et à celui du 24 avril 1941; la Statistique générale a calculé des moyennes arithmétiques pour l'ensemble du territoire, reproduites dans le tableau suivant :

SALAIRE ANNUEL EN ESPÈCES	1938	1940	1941	1942
	fr.	fr.	fr.	fr.
Ouvrier agricole logé et nourri . . . . .	4.500	5.100	6.100	8.050
Servante de ferme logée et nourrie . . . . .	3.100	3.400	4.200	5.350

De 1938 à 1942, la hausse est d'environ 73 % pour les femmes, et de 79 % pour les hommes, bien supérieure à celle des salaires des travailleurs de l'industrie.

La lacune que présentaient les statistiques de salaires agricoles a été en partie comblée par des enquêtes de la « Mission de restauration paysanne »; celles-ci ont eu lieu en octobre 1941, avril et octobre 1942; elles n'ont malheureusement porté que sur la zone occupée. On a reproduit ci-dessous les moyennes pour l'ensemble des départements enquêtés, en ne retenant que les professions les plus courantes; on a porté dans la colonne S le montant du salaire direct en espèces et dans la colonne T le montant du salaire total, y compris l'estimation en argent des avantages en nature.

	OCTOBRE 1941		AVRIL 1942		OCTOBRE 1942	
	S	T	S	T	S	T
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Journalier (salaire journalier) . . . . .	24	42	27	50	41,4	61,5
Valet de ferme . . . . .	6.100	12.700	8.200	15.900	10.400	19.300
Servante de ferme . . . . .	3.950	9.730	5.800	12.200	6.530	14.300
Charretier . . . . .	8.000	14.400	9.700	17.200	12.000	20.000
Jeunes gens (15 à 18 ans) . . . . .	3.600	9.900	5.300	12.900	6.400	14.700
Jeunes filles (15 à 18 ans) . . . . .	2.900	9.100	4.000	10.800	4.340	11.700

Ces salaires se réfèrent à une durée moyenne de travail de dix à douze heures par jour.

Si on calcule les pourcentages d'accroissement des salaires directs en espèces sur les seuls départements ayant répondu à la fois aux trois enquêtes, on trouve une augmentation de 75 % environ pour le journalier agricole, de 62 % pour le valet de ferme et de 51 % pour la servante de ferme. Cette hausse est due, pour une part, à celle des prix des produits agricoles, mais elle est surtout provoquée par la raréfaction de la main-d'œuvre. L'absence des prisonniers s'est faite lourdement sentir; d'autre part, des jeunes travailleurs ruraux ont été fréquemment attirés par les hauts salaires offerts par les exploitations forestières pour la fabrication de charbon de bois ou par les chantiers de l'armée d'occupation, qui, d'ailleurs, procédaient souvent à des réquisitions directes de main-d'œuvre; d'autres s'en vont à la ville, dans l'industrie ou dans différentes administrations (police d'État ou des communications...).

Il convient de noter que les moyennes de salaires seraient probablement plus faibles pour la France entière que celles indiquées, car les salaires payés dans le Centre et le Midi sont moins élevés que ceux des départements occupés. La hausse des salaires agricoles d'octobre 1941 à octobre 1942 est nettement plus forte que celle des salaires des ouvriers de l'industrie qui n'est que de 10 %.

#### F) SALAIRES DES GENS DE MAISON

A diverses époques, la Statistique générale a procédé à une enquête auprès des maires des chefs-lieux de département et des villes de plus de 10.000 habitants, sur les salaires des domestiques et gens de maison; les évaluations recueillies ne peuvent être qu'assez grossières, car les salaires du personnel domestique varient souvent d'une manière appréciable, suivant les maisons, et d'après l'importance des gratifications et des avantages en nature qui viennent s'ajouter à la rémunération fixe.

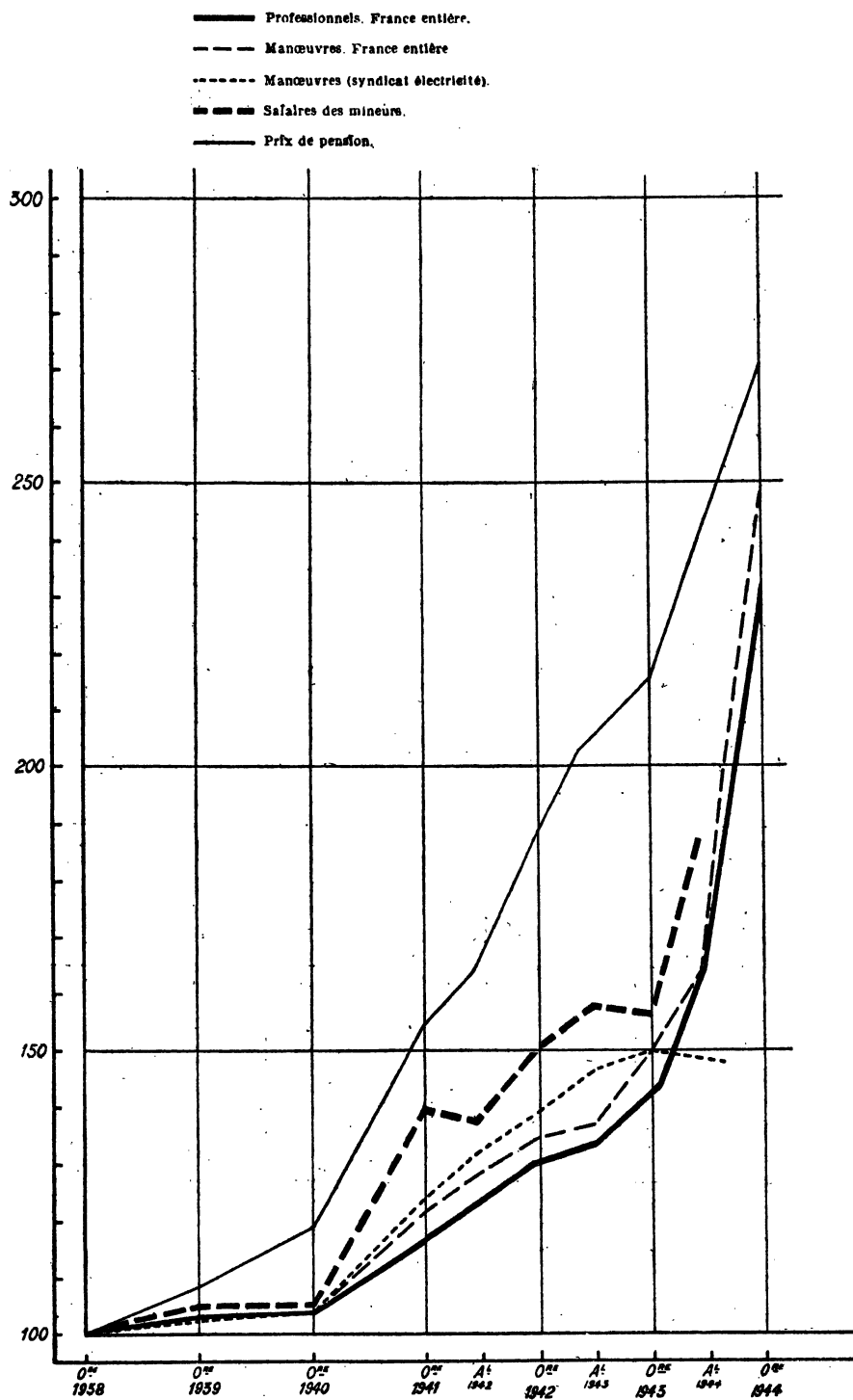
Voici le tableau des moyennes pour la France entière des gages fixes annuels en espèces pour quelques catégories de domestiques logés et nourris (sauf femme de ménage).

	OCTOBRE 1938	OCTOBRE 1941	OCTOBRE 1943
	fr.	fr.	fr.
Cuisiniers . . . . .	9.898	12.454	19.370
Aides-cuisiniers . . . . .	5.321	7.056	11.810
Valets de chambre . . . . .	5.564	7.097	11.840
Cochers . . . . .	6.088	8.133	12.620
Chauffeurs . . . . .	7.347	10.276	15.060
Domestiques . . . . .	4.380	5.955	10.350
Cuisinières . . . . .	5.275	6.866	10.500
Aides-cuisinières . . . . .	3.780	4.893	7.650
Femmes de chambre . . . . .	4.102	4.989	8.840
Bonnes à tout faire . . . . .	3.584	4.294	6.915
Femmes de ménage (salaire horaire) . . . . .	3,15	3,96	5,95

En moyenne, la rémunération fixe de ce personnel logé et nourri a augmenté de 90 à 120 % depuis 1938; les salaires des ouvriers de l'industrie n'ont pendant la même période augmenté que de 40 à 55 %; le pourcentage d'augmentation est relativement faible pour les bonnes à tout faire (93 %) et les femmes de ménage (89 %).

### INDICES PONDÉRÉS DES SALAIRES ET PRIX DE PENSION

(ramenés à la base 100 en 1938)



G) RÉSUMÉ GÉNÉRAL

La tendance-générale des salaires nominaux a été depuis 1938 celle de la hausse; une évolution inverse amorcée dans quelques cas particuliers (métallurgie parisienne en 1940) n'a pas été poursuivie; cette tendance à la hausse faible pendant la période 1938-1940 s'est accentuée à partir de 1941, pour se ralentir ensuite à nouveau; à partir du 2<sup>e</sup> semestre 1943, l'accroissement des salaires reprend d'une manière considérable et se continue jusqu'à maintenant.

Par rapport à 1938, les salaires ouvriers sont sensiblement au coefficient 2,5 en octobre 1944; après la remise en ordre des salaires actuellement en cours, qui doit se traduire par une hausse de 30 à 35 %; ils dépasseront le coefficient 3. (3,4 environ).

Le prix de pension de l'ouvrier célibataire, bien qu'ayant moins augmenté que les salaires d'avril à octobre 1944, se situe toujours, par rapport à 1938, à un niveau plus élevé que celui des salaires; il convient d'ailleurs de noter que si le prix de pension a augmenté depuis 1938, la qualité des services fournis en contre-partie a constamment diminué, surtout pour la nourriture. Il ne faudrait donc pas se servir de l'indice du prix de pension comme d'un indice du coût de la vie; il en constitue une limite inférieure.

Pendant la période étudiée (octobre 1938-octobre 1944), les salaires féminins ont augmenté plus que ceux des hommes, les salaires des manœuvres plus que ceux des ouvriers qualifiés; en province, les salaires ont monté davantage qu'à Paris, et les salaires des ouvriers agricoles et des domestiques et gens de maison plus que ceux des travailleurs de l'industrie.

D'une façon générale, ce sont les salaires les plus bas en 1938 qui ont présenté la hausse la plus forte; les salaires ont tendu ainsi à se niveler; néanmoins, les différences absolues restent encore très fortes.

L'évolution des salaires analysée dans cette étude ne concerne que l'ouvrier célibataire; les émoluments du chef de famille ont subi une hausse bien plus faible; de 1938 à 1944, le salaire moyen départemental servant de base au calcul des allocations familiales n'a été augmenté que de 30 %; à la suite de la libération, une nouvelle augmentation a été accordée de 50 à 80 %; au total, par rapport à 1938, les prestations familiales n'ont augmenté que de 85 à 144 % en octobre 1944, contre 150 % pour les salaires proprement dits.

Il est impossible de présumer quelle sera l'évolution future des salaires, celle-ci étant commandée en partie par des décisions gouvernementales, mais il est probable que la remise en ordre des salaires actuellement en cours n'aura guère le caractère définitif qu'a voulu lui donner le Gouvernement.

L'évolution des principaux indices de salaires et du prix de pension depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 1938 est résumé dans le tableau ci-après et illustré par le graphique ci-contre :

INDICES  
(Base 100 en 1938.)

	INDICE pondéré des prof. en province	INDICE pondéré des man. en province	INDICE pondéré des prof. à Paris	INDICE pondéré des man. à Paris	INDICE pondéré des prof. France entière	INDICE pondéré des man. France entière	INDICE des salaires des man. électricité	INDICE des salaires des min. ouvriers fond	INDICE des salaires des min. ouvriers jours	INDICE des salaires des min. ouvriers ensemble	INDICE des prix de pension
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Octobre 1938.	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Octobre 1939.	102	103	105	103	103	103	102	104	105	105	108
Octobre 1940.	105	104	103	100	104	103	103	105	105	105	118
Octobre 1941.	117	122	113	117	117	121	123	137	141	138	158
Avril 1942.	126	133	114	117	123	128	132	136	139	137	164
Octobre 1942.	135	139	115	118	130	134	138	152	148	150	185
Avril 1943.	139	143	116	120	133	137	146	158	154	157	203
Octobre 1943.	148	152	124	138	142	149	150	156	155	156	213
Avril 1944.	165	168	156	143	163	163	148	190	181	187	237
Octobre 1944.	239	256	205	217	231	248					271